



## **REGLEMENT VOLLEY-BALL LOISIR**

Les règles ci-dessous complètent ou remplacent celles du règlement officiel de la FFVB et ne s'appliquent qu'au Championnat loisir Nord Franche-Comté (VLNFC) suite à la réunion de l'assemblée générale annuelle des différentes équipes participantes au championnat qui s'est tenue en conférence téléphonique le 19 octobre 2021.  
Elles annulent le document établi le 22 octobre 2020.

### **Règle 1 : Forfait**

Un forfait se solde par le résultat de 0-3 pour le match et 0-25 pour chaque set et moins 1 point au classement général.

### **Règle 2 : Report de match**

Le délai minimum pour demander le report d'un match est de 48 heures avant la date initialement prévue pour la rencontre. En cas de non respect de ce délai, l'équipe sollicitée peut refuser cette demande gagnant ainsi le match par forfait. Toutefois en cas de force majeure (routes impraticables l'hiver) il conviendra de s'adapter à la situation.

### **Règle 3 : Défaut d'effectif**

En cas de défaut d'effectif le jour de la rencontre, l'équipe concernée peut présenter cinq joueurs sur l'aire de jeu. Pour ce qui est de l'arbitrage si cette équipe reçoit, voir règle 4.

### **Règle 4 : Arbitrage**

**4.1** : l'arbitrage de chaque rencontre est à la charge de l'équipe jouant à domicile. Si elle ne peut pas fournir d'arbitre (notamment dans le cas prévu à la règle 3), celui-ci est choisi parmi les joueurs présents des deux équipes. Avant de commencer le match l'arbitre réunit les deux capitaines pour leur rappeler dans quel esprit se disputent les rencontres et les modalités de l'arbitrage.

**4.2** : rappel des temps morts : pour les quatre premiers sets, 2 temps mort par équipe + 2 temps morts techniques à 8 et 16 points ; pour le cinquième set, 2 temps morts par équipe mais aucun temps mort technique.



## **Règle 5 : Joueurs licenciés**

Seuls les joueurs licenciés qui évoluent en pré-nationale sont admis dans le championnat loisir et uniquement dans la poule A. Leur nombre est limité à 3 sur la feuille de match et 2 sur le terrain. Il devra être noté sur la feuille de match

**Dans le cas ou cette règle ne serait pas respectée, le match sera perdu par forfait par l'équipe adverse avec application de la règle 1.**

## **Règle 6 : Composition des équipes**

L'échange de joueurs entre équipes d'un même club ou non est autorisé sous condition de licence dans le club.

## **Règle 7 : Les remplacements**

Voici les principales règles pour les remplacements

- Six remplacements au maximum sont autorisés par équipe et par set. Un ou plusieurs joueurs peuvent être remplacés au cours d'une même interruption.

- Un joueur de la formation du 6 de départ ne peut sortir du jeu et y retourner qu'une seule fois par set et uniquement à la place qu'il occupait à l'origine dans la formation de départ.

- Un joueur remplaçant ne peut entrer en jeu qu'une fois par set, à la place d'un joueur de la formation de départ, et ne peut être remplacé que par le joueur dont il avait pris la place.

## **Règle 8 : Temps-mort et temps-morts techniques :**

**8.1 :** Deux temps-morts réglementaires de 30 secondes peuvent être demandés par chaque équipe. La demande de Temps-mort réglementaire est effectuée en faisant le geste officiel correspondant quand le ballon est hors jeu et avant le coup de sifflet de mise en jeu.

**8.2 :** Dans les sets de 1 à 4 deux temps-mort techniques supplémentaires d'une durée de 60 secondes, sont appliqués automatiquement lorsque l'équipe qui mène au score atteint le 8ème et le 16ème point. Dans le 5ème set décisif, il n'y a pas de temps-mort technique.



## Règle 8 : Collecte des résultats

Les feuilles de match sont remplies et conservées jusqu'à la fin du championnat par l'équipe qui reçoit.

Les résultats devront parvenir par mail à l'adresse suivante [volleyloisir90@free.fr](mailto:volleyloisir90@free.fr).

Chaque mail devra comporter les éléments suivants :

- Le numéro de la rencontre.
- Le nombre de set et les points.

### Exemples :

Veuillez trouver les résultats du match retour B086 du 02/06/2016.

L'ASPTT2 gagne son match retour 3-0

ASPTT2 BELFORT      25 25 25

MVCL (Montbéliard) 12 20 22

Je te transmets les résultats du match : Delle – ASV Valentigney 1, du mercredi 1 juin 2016.

Vainqueur ASV Valentigney 1, 3 sets à 2.

Match n=°B090					
EQUIPES	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
Locaux : DELLE	24	20	25	25	13
Visiteur : ASV VALENTIGNEY 1	26	25	22	9	15

Ce résultat devra être envoyé au plus tard 15 jours après la date de la rencontre.

Si le match n'a pas eu lieu pour diverses raisons, le responsable de l'équipe qui reçoit devra prévenir le responsable du classement du report du match dans les mêmes délais.

Si ni le résultat ou ni le report du match n'est parvenu dans le délai imparti, le match sera considéré comme forfait pour l'équipe qui reçoit (voir règle 1 du règlement).

## Règle 9 : Le classement

Victoire 3/0 ou 3/1 = 3 points

Victoire 3/2 = 2 points

Défaite 2/3 = 1 point

Défaite 1/3 ou 0/3 = 0 point

Forfait = -1 point



### **Règle 10 : Fair play**

Le volley loisir ayant pour but de permettre aux pratiquants de se détendre, les soirs de rencontre ne doivent pas être l'occasion pour certains de se défouler sur l'arbitre, leurs coéquipiers et leurs adversaires et pour d'autres de dissimuler à leurs adversaires la présence de joueurs licenciés. L'arbitre est seul juge et a la possibilité à tout moment d'exclure un joueur pour le reste de la rencontre en cas de comportement agressif, insultant ou néfaste au bon déroulement du match.

### **Règle 11 : Montée et descente en fin de championnat**

La classification des nouvelles poules en début de saison sera faite à partir du classement de la saison précédente et de la manière suivante :

- Les deux dernières équipes du classement descendent d'une poule.
- Les deux premières équipes du classement montent d'une poule.

Bavilliers, le 19 octobre 2021  
Le Président